

SEANCE DU 27 février 2013

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, K.MITRI, Echevins;
MM.R.BIREN, G.MEDINGER, Mme M.-Th.DENIS-TRUM, MM. G.SCHUSTER,
R.MULLER, B.DAXHELET, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, MM. D.LAForge,
G.CASTAGNE, J-M.LAMBERT, A.LARMOYER, Mme J.DENIS, MM. M.SAINLEZ,
R.GAUDRON, H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme F.BURNET,
Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Secrétaire communal.

+ + +
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures dix minutes.
+ + +

Il demande d'excuser l'absence de M. A. EVEN, M. X. KROELL, empêchés et le retard de Mme GOFFINET.

1. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue de Luxembourg, 76 à Arlon, en raison de travaux de suppression de gaz et fouilles en accotements pour le compte d'Ores pour la période du 01 février 2013 de 08h00 au 08 février 2013 à 16h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 01 février 2013 de 08h00 au 02 février 2013 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue N. Berger, 42-48 en face des numéros 01 à 17 à Arlon, en raison de travaux de livraison pour la période du 23 janvier 2013 à 06h00 jusqu'à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Grand Place, 8 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée en trottoir pour le raccordement TV pour le compte de VOO pour la période du 28 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 22 et 28 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par l'entreprise NADIN, pour la période du 24 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 22 et 38 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement

d'un déménagement organisé par l'entreprise Nadin pour la période du 24 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 27 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de restauration d'immeuble organisé par « Yves Rocher » pour la période du 11 février 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 07 mars 2013 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 24 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison et installation de mobilier, organisé par le magasin l'Escapade pour la période du 28 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 30 janvier 2013 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché-aux-Légumes, 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par l'entreprise Nadin, pour la période du 23 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 26 à Arlon, en raison de travaux de suppression de gaz et fouilles en trottoirs pour le compte d'Ores, par l'entreprise Yvan PAQUE, pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Nouvelle, 54 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage par M. et Mme Michèle-Goetz, pour la période du 26 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 27 janvier 2013 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Rédange, 33 et rue de Diekirch, 253, à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 31 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 23 et avenue J.B. Nothomb, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 28 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 23 et avenue J.B. Nothomb, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er} devant le Centre Administratif Provincial à Arlon, en raison du bon déroulement d'un déménagement pour la période du 15 février 2013 de 07h00 à 18h00.
- Le 24 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en vue d'assurer le bon déroulement des festivités carnavalesques 2013 d'Arlon, pour la période du lundi 25 février 2013 à 08h00 jusqu'au mardi 05 mars 2013 à 20h00.
- Le 24 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules dans la cour de l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une réunion pour la période du 25 janvier 2013 de 08h00 à 15h00.

- Le 24 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 23 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 25 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Sesselich, 30 à Arlon, en raison de travaux de nouveau raccordement gaz et fouilles en trottoir et bords de voirie pour la compte d'Ores, pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 10 février 2013 à 18h00.
- Le 25 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du 25 Août, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 09 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 25 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules devant la porte de l'Hôtel de Ville à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la visite de l'ambassadeur de Bulgarie pour la période du 31 janvier 2013 de 09h30 à fin de cérémonie.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Jean, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de réfection de toiture et pose d'un échafaudage, pour la période du 28 janvier 2013 à 08h00 jusqu'au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Canal, 3 à Arlon, en raison de travaux de traversée de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 28 janvier 2013 à 08h00 au 01 février 2013 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux de traversée de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 28 janvier 2013 à 08h00 au 01 février 2013 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules place de l'Yser, 2 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 45 et rue des Hêtres, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 26 janvier 2013 de 11h00 à 20h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 25 janvier 2013 de 10h00 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 janvier 2013 de 13h00 au 26 janvier 2013 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue G. Molitor, en face de la Résidence Chambord à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 06 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Mélèzes à Arlon, en raison de travaux d'extension de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 31 janvier 2013 à 07h00 au 08 mars 2013 à 18h00.

- Le 28 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur les places de parking situées sur le triangle de la place Schalbert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'implantation d'un car médical pour la période du 08 février 2013 de 08h00 à 14h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Rédange, 33 et rue de Diekirch, 253, à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 30 janvier 2013 à 08h00 au 31 janvier 2013 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée, en face des numéros, 18-20 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 37 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 30 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 74 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 02 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Poste, 5 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 02 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 40 et Grand-rue, 48 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 06 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Rédange, 11B à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Rédange, 11 A à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Rédange, 13 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 06 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Am Pad, à côté du n°73 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux divers à réaliser sur les réseaux de production et de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 08 février 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 31 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 24 et rue Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraisons de carrelages pour la période du 01 février 2013 de 08h00 à 15h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraisons diverses pour la période du 12 février 2013 de 08h00 au 22 février 2013 à 18h00 (excepté les jeudis, jours de marché).
- Le 31 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules route de Diekirch à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de chargement de bois d'abattage pour la période du 04 février 2013 de 06h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 31 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Hachy, 89 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Ton, 7 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire pour la période du 11 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de l'Hydrion, et rue de la Posterie à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 01 mars 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler la circulation des piétons rue J. Netzer à Arlon, en raison d'assurer la sécurité des piétons par l'entreprise CAPAC pour la période du 01 février 2013 de 08h00 au 28 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Caserne à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 04 février 2013 à 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marquisat à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 04 février 2013 à 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue J. Netzer, 19 à Arlon, en raison de travaux d'éclairage public en façade pour le compte d'Ores, pour la période du 04 février 2013 à 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 64 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'installation de panneaux photovoltaïques pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 06 février 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue des Faubourgs, 10 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 02 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, au-dessus du fleuriste Michel à Arlon, en raison

d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 09 février 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 01 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, au-dessus du fleuriste Michel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 05 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Gazomètre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de charpente pour la période du 05 février 2013 de 07h00 à 12h00.
- Le 01 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Gazomètre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage pour la période du 04 février 2013 à 08h00 jusqu'au 15 mars 2013 à 18h00.
- Le 01 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 27-29 à Arlon, en raison de travaux de placement de matériaux et d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 15 février 2013 à 18h00.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Jean-François WUIDAR pour la période du 01 février 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue G.Pratt, 12 à Arlon, en raison de travaux de remplacement d'armoire TV pour le compte de VOO pour la période du 04 février 2013 à 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 115 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage pour la période du 04 février 2013 à 08h00 au 08 février 2013 à 18h00.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché-au-Beurre, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 12 février 2013 de 13h00 à 18h00.
- Le 04 février 2013 : pour interdire la circulation des véhicules rue du Moulin en raison de travaux d'extension et de rénovation de l'école de Fouches, rue du Moulin à Fouches pour la période du mercredi 06 février 2013 à 07h30 jusque 20h00.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, devant le mur d'enceinte de la prison à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage pour la période du 04 février 2013 de 08h00 au 05 février 2013 à 18h00.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Lagland en raison de l'organisation du Grand Feu à Udange par le Comité du Grand Feu, pour la période du 01 mars 2013 de 12h00 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 13 février 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 04 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Espagnols à l'angle de l'avenue du Xème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 19 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 05 février 2013 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Remparts, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 05 février 2013 de 08h00 au 06 février 2013 à 18h00.
- Le 05 février 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de matériaux pour la période du 05 février 2013 de 08h00 au 06 février 2013 à 18h00.

3. Administration générale : Rapport annuel sur la situation et les affaires de la Ville en 2011.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents prend acte du rapport annuel.

4. Administration générale : Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « LUXUL ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide d'approuver le projet d'acte constitutif de l'ASBL « LUXUL ».

5. Administration générale : Modification des statuts de l'a.s.b.l. « NOS LOGIS ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide de donner mandat aux représentants communaux d'approuver les présents statuts lors de l'Assemblée générale, composée de vingt membres soit l'échevin du logement et dix-neuf membres désignés selon la clé d'Hondt, qui sera convoquée à cet effet.

6. Travaux communaux : Marché de services : Illuminations pour les fêtes de fin d'année 2013-2014-2015.

M. le Conseiller LARMOYER fait une petite réflexion par rapport à cela. Il a constaté cette année que l'installation se fait parfois aux heures de pointes (16h00 - à la rue des Faubourgs par exemple). Il demande qu'une clause soit ajoutée au cahier des charges pour éviter que la circulation soit perturbée.

M. MAGNUS précise que les gens viennent parfois de loin et qu'on ne pourra pas leur demander d'arrêter de travailler à 16h00 mais qu'on leur demandera de tenir compte de cet élément dans leur planification.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°. MS-AOG/13-732 et le montant estimé du marché ayant pour objet Illuminations pour les fêtes de fin d'année 2013 - 2014 - 2015, établis par la Ville d'Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 173.553,71 € hors TVA ou 209.999,99 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par Appel d'Offres Général.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivants :

- * Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale.*
- * Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire :*

- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux
- n'est pas en état de faillite ou de liquidation;
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;
- n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
- est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale;
- est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts;
- en matière professionnelle, n'a pas commis de faute grave;
- ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements.
- Des déclarations bancaires appropriées justifiant une bonne santé financière.
- Une note descriptive du personnel et des équipements qui seront mis en œuvre pour réaliser le travail dans les meilleures conditions de sécurité et de mobilité du trafic routier durant les travaux de pose et dépose (nombre de jours estimés pour la pose et la dépose)

Article 4 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget de l'exercice 2013 à l'article budgétaire 763/124-06 et des années au cours desquelles le marché est d'application.

7. Travaux communaux : Marché de services : Désignation d'un coordinateur Sécurité-Santé pour le réaménagement de la rue du Casino : approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°. MS-PNSP/13-730 et le montant estimé du marché ayant pour objet Désignation d'un coordinateur Sécurité-Santé pour le réaménagement de la rue du Casino. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.500,00 € hors TVA ou 3.025,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité avec consultation de 3 coordinateurs Sécurité-Santé.

Article 3 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013 à l'article 421/731-60/20134008.

8. Travaux communaux : Marché de services : Protection des habitations de la rue de Bastogne et de la rue des Deux Luxembourg contre le retour des eaux pluviales.

M. le Conseiller SCHUSTER ????? fait remarquer que les travaux d'égouttage de la rue des Deux Luxembourg ne sont pas très vieux et que cela doit faire trois ou quatre ans qu'ils ont été réalisés.

M. BALON lui indique que le problème ne vient pas de là. Il précise que tout le versant depuis la Place des Chasseurs ardennais, l'Avenue du 10^{ème} de Ligne, la rue de la Caserne et la rue de Diekirch a fait l'objet de travaux importants et notamment la partie de la rue de Diekirch comprise entre le pont et la rue de Frassem. Et qu'il y avait à cet endroit-là un égout dont le diamètre était différent selon les tronçons, il y avait un petit peu de tout aussi dans ce réseau d'égout y compris des fusils et des grenades. Mais surtout lors de la construction du contournement d'Arlon, le pilier de pont qui se trouve à l'intersection de la rue des Deux Luxembourg et de la rue de Diekirch a créé un angle droit qui n'est pas bon pour favoriser l'écoulement des eaux. D'autre part, il y a de plus en plus d'habitations qui viennent du plateau de Seymerich et il faut savoir que la Caserne Callemeyn se retrouve à cet endroit-là en passant par la rue de Rédange et la rue de Diekirch. Il

poursuit en indiquant que le réseau n'est pas bien portant d'une part et d'autre part qu'il y a d'avantage d'habitations. Il indique que le problème de la rue des Deux Luxembourg a été résolu au bout d'une grosse année de travaux et maintenant que les eaux s'écoulent vite et à la limite trop vite ce qui fait que ces eaux-là rencontrent maintenant les autres eaux qui descendent de la rue des Faubourgs et de la rue Léon Castilhon et cela forme à l'intersection de la rue de Bastogne de la rue des Deux Luxembourg, de la rue des Genêts, un double réseau avec des eaux qui viennent d'un peu partout. Il explique que cette arrivée des eaux d'un peu partout et avec les orages qui sont de plus en plus importants fait que tout d'un coup des personnes qui n'avaient pas de problème en ont. Il explique encore qu'un certain nombre de ces problèmes sont dus au fait que les habitations ont été raccordées il y a 40-60 ans dans la partie basse des égouts et pas dans la partie haute. Il rappelle que la loi communale oblige à raccorder les maisons en partie haute d'un diamètre de l'égout. Il précise ensuite que l'ancien Conseil communal a décidé deux choses : la première est, ponctuellement et rapidement, d'essayer de résoudre la situation d'où le placement de clapets anti-retour, sur un moyen terme de mettre en place un deuxième réseau d'égouttage entre la rue des Deux Luxembourg et le contournement d'Arlon à l'arrière des maisons qui ne récoltera que les eaux claires provenant du plateau de Seymerich, de la rue du Maitrank - le chantier est déjà en route - et une partie de la rue de Frassem là où il y a un double réseau d'égouttage. Il indique qu'à ce moment-là on pourra rediminuer la capacité de l'égout de la rue des Deux Luxembourg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°. MS-PNSP/13-731 et le montant estimé du marché ayant pour objet Désignation d'un auteur de projet pour la protection des habitations de la rue de Bastogne et des 2 Luxembourg contre les retours d'eaux pluviales établis par l'AIVE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 32.450,00 € hors TVA ou 39.264,50 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins 3 bureaux d'études.

Article 3 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 877/732-60/20138013.

Article 4 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

9. Biens communaux : Mise à disposition précaire d'un terrain communal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 24 membres présents, décide d'approuver le projet de convention de mise à disposition à titre précaire au profit de la société « JAX Génie civil et Constructions ».

+ + +
Mmes A-C. GOFFINET-BEKAERT et I. CHAMPLUVIER entrent en séance.
+ + +

10. C.P.A.S. : Budget ordinaire et extraordinaire 2013.

Melle NEUBERG présente le budget du CPAS. Pour elle 2013 est une année synonyme de changement, suite aux dernières élections, un nouveau conseil du CPAS a été installé en même temps qu'une nouvelle présidence ; une nouvelle ère s'installe donc au CPAS avec de nouveaux projets, de nouvelles ambitions et de nouveaux défis. A ce titre, elle remercie ses prédécesseurs ainsi que les Conseillers sortants du CPAS pour tout le travail accompli et les projets qu'ils ont eu l'occasion de mettre en œuvre durant la dernière législature. Elle reconnaît, qu'après quelques semaines en fonction, que l'élaboration d'un budget n'est pas un exercice facile puisqu'il s'agit d'estimer les

moyens financiers nécessaires à l'organisation pour son bon fonctionnement pendant l'année à venir. Elle profite de l'occasion pour remercier Mme la Secrétaire du CPAS pour son aide précieuse ainsi que tous les chefs de service et tous les agents du CPAS au grand complet pour tout le travail qu'ils accomplissent au quotidien. Elle cite ensuite le montant du budget qui s'élève à treize millions cent vingt-neuf mille deux cent septante huit euros. Elle indique qu'un accord a été formulé sur ce montant en concertation Ville-CPAS le 4 février dernier et que le budget a fait l'objet de deux concertations afin de diminuer l'intervention communale qui a été plafonnée à un pourcent d'augmentation par rapport au montant de l'intervention communale octroyée au budget de 2012. Elle précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel car il est difficile en matière d'aide sociale de prévoir la situation sociale et surtout son évolution. Elle fait ensuite un état des lieux du CPAS et rappelle quelques chiffres importants. Elle explique ensuite que tous les services et toutes les actions menées par le CPAS d'Arlon ont un coût, génèrent des dépenses mais produisent également des recettes qui se trouvent dans le budget que le CPAS a délivré aux Conseillers pour 2013. Elle présente ensuite quelques slides. Elle indique que, sur la législature de 2007 à 2012, le budget du CPAS a augmenté de 46,55 %, l'intervention communale a fait un bond de 66,66 % et que aujourd'hui l'intervention accordée par la Ville d'Arlon consiste en une augmentation de 1 % qui correspond à un montant de 32.250 euros par rapport à l'intervention du budget de 2012. Elle s'aperçoit que le budget communal augmente proportionnellement plus que le budget du CPAS. Elle souligne ensuite le fait que ce sont les dépenses de dettes qui augmentent proportionnellement le plus et dont liées au reconditionnement de la Résidence de la Knippchen et à la consolidation de l'emprunt qui a débuté en janvier pour le premier soit 2 millions et en décembre pour le second de 3 millions. De manière générale elle salue l'effort qui a été fait sur les dépenses de fonctionnement -8,19 % ainsi que les dépenses de transfert -1,69 %. Quant aux dépenses de personnel, en légère augmentation, elle précise qu'elles s'inscrivent dans une logique de valorisation du personnel au travers de nomination et d'engagement. Elle compare ensuite la différence de budget par rapport à l'année passée et mentionne l'augmentation de 0,77 % ce qui correspond à environ 98.000 euros dans un budget hors facturation interne. Elle rappelle que l'aide sociale totale hors traitements du personnel occupe un peu moins de 40 % du budget du CPAS. Elle constate que le budget 2013 prévoit un montant estimé à 2.250.000 euros pour les dépenses relatives au RIS ce qui correspond à une augmentation assez conséquente de 44,11 % entre 2007 et 2013, sur une seule législature. Elle passe ensuite aux recettes qui sont alimentées par l'intervention communale, le Fédéral et la Région wallonne dont une partie émanant de la Communauté française est destinée au « Pré en bulles » et également ce que le CPAS facture comme les repas à domicile, les services de l'Arlonette et le prix de la journée de la Résidence de la Knippchen (39,37 euros/jour). Elle mentionne que l'intervention fédérale n'est pas loin des 50 % des recettes du CPAS. Elle mentionne ensuite la grande inconnue quant à l'impact des mesures prises par le Gouvernement et qui font partie de l'accord gouvernemental, dégressivité des allocations de chômage et allongement du stage d'attente qui entraînent un transfert de charges vers la Commune. Elle pense que la fréquentation du CPAS sera donc inévitablement augmentée. Elle commente ensuite le budget extraordinaire qui se monte à 130.000 euros.

M. MAGNUS fait un petit commentaire au niveau des chiffres. Il rappelle que 260 personnes sont bénéficiaires du RIS et 70 pour les personnes d'origine étrangères et encore 70 pour l'insertion socio-professionnelle.

M. GAUDRON veut mettre en avant que pour le groupe ECOLO, s'est un budget qui est intéressant et positif étant donné qu'il ambitionne de continuer, de persévérer dans l'ensemble des projets qui sont actuellement mis en place par le CPAS d'Arlon et qui sont très intéressants. Il rajoute qu'ils regrettent que l'intervention communale n'est pas un peu plus importante vu les besoins que le CPAS va rencontrer. Il rappelle ce qu'a dit Mme la présidente à savoir que les dispositions prises par le Gouvernement fédéral vont engendrer des coûts supplémentaires avec des personnes supplémentaires à aider d'un point de vue entre autre du RIS. Il a donc

l'impression que ceci ne se retrouve pas assez dans le budget actuel de par le fait que l'intervention communale n'a pas été plus élevée. Il sait qu'à l'heure actuelle l'intervention communale de la commune d'Arlon est inférieure aux interventions en Région wallonne. Et même si il y a eu un effort mené ces dernières années pour essayer d'avoir un effet de rattrapage par rapport à cela, il trouve que c'est dommage que l'effort n'est pas continué.

M. le Conseiller SAINLEZ a lu que le tiers du public des CPAS wallons était des jeunes de moins de 25 ans. Il demande ce qu'il en est à Arlon, s'il y a la même proportion qu'ailleurs.

Melle la Présidente du CPAS lui répond qu'à Arlon il n'y a pas les 30 % mais il est vrai que le CPAS se retrouve face à des personnes de plus en plus jeunes qu'il faut accompagner, ce qui est une mission du CPAS. Elle est d'accord qu'à cause de la dégressivité du chômage,... va faire en sorte que des personnes qui se retrouvent à la fin de leurs études et qui ne trouvent pas un emploi vont se retrouver aux portes du CPAS. Elle dit ensuite que le pourcentage aujourd'hui, 20 % mentionnés par Mme BASTIEN, est donné avec un recul sur 2 mois puisque la mesure est en place depuis novembre, elle pense donc qu'il sera intéressant d'avoir ces chiffres-là l'année prochaine.

M. SAINLEZ parle des aides aux études.

Melle NEUBERG rappelle qu'il existe des aides et que le CPAS ne remplacera jamais le FOREM.

Mme CHARLIER remercie le CPAS pour tout ce qu'ils font et voudrait connaître le nombre de personnes qui sont en attente pour rentrer à la Résidence de la Knippchen.

Melle NEUBERG cite le chiffre de 600 personnes en liste d'attente pour la Résidence de la Knippchen. Elle reconnaît que ce chiffre est énorme, qu'il y a une réelle demande parce que c'est un écrin au centre-ville, c'est une vitrine. Elle croit qu'il faudra encore essayer pendant les prochaines années de trouver une solution pour contenter la population arlonaise.

M. LAMBERT demande sur les 600 personnes en attente, quelle est la proportion d'arlonais.

Melle la Présidente répond que sur 91 résidents il y a à peu près 85 arlonais et donc dans le système de la liste d'attente il y a 5 arlonais pour une personne qui vient de l'extérieur. Elle indique que les arlonais sont privilégiés que c'est un choix politique et légitime.

Mme CHARLIER-GUILLAUME voudrait connaître la différence de prix que paient arlonais et ceux qui viennent du Luxembourg.

Melle NEUBERG mentionne l'indexation de 5 % au 1^{er} janvier 2013, puis indique le prix normal qui est de 39,37 euros par jour mais aux arlonais est accordée une réduction de 5 %.

Mme TRUM demande s'il y a toujours plusieurs listes d'entrée et des critères.

Melle NEUBERG répond qu'il y a plusieurs listes qui avaient été mises en place dans la législature précédente mais que ce système va être revu parce qu'il est impossible de rester des années avec 600 personnes sur des listes d'attente.

Les bénévoles de la Croix-Rouge qui œuvrent tous les jours à la Résidence de la Knippchen sont remerciés.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'approuver le budget pour l'exercice 2013 du CPAS :

SERVICE ORDINAIRE :

Dépenses : 13.129.278,00 €
Recettes : 13.129.278,00 €

L'intervention communale est de 3.257.250,00 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Dépenses : 130.000,00 €
Recettes : 130.000,00€

11. Bibliothèque communale : Approbation des modifications du règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque-ludothèque communale.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :

- *décide d'autoriser la bibliothèque à apporter les modifications proposées et d'approuver la nouvelle mouture du règlement ;*
- *décide de charger Madame Gourdange d'informer les usagers de la bibliothèque des modifications apportées.*
- *décide d'adopter les nouveaux tarifs au 1er mars 2013.*
- *décide d'adopter les nouveaux horaires dès que les moyens en ressources humaines le permettront.*

12. Bibliothèque communale : Modification de la tarification du prêt de livres au public.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :

- *prend acte des nouveaux critères et montants proposés par l'arrêté royal du 13/12/2012 relatif à la rémunération pour prêt public ;*
- *prend acte des frais qu'engendrent ces nouveaux critères et montants pour la bibliothèque communale d'Arlon ;*
- *décide de répercuter le montant annuel à verser à Reprobel sur les emprunteurs de la bibliothèque ;*
- *décide d'appliquer la tarification suivante : 1,50 € par emprunteur adulte et par représentant de collectivité par an ; 0,50 € par emprunteur mineur et par étudiant par an dès le 5 mars 2013 ;*
- *prend acte du risque de concurrence entre bibliothèques engendré par la liberté laissée aux pouvoirs locaux de fixer les tarifs ;*
- *charge Madame Gourdange d'informer les emprunteurs.*

13. Département des Musées : Approbation du règlement d'ordre intérieur du musée Gaspar.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur du Musée Gaspar tel que proposé.

14. Crèches communales : Proposition des cahiers des charges pour les désignations des différents fournisseurs.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le cahier des charges du marché public de fournitures ayant pour objet : « achat

et livraisons de fruits et légumes pour le service communal d'accueil de la petite enfance de la ville d'Arlon » durant l'année 2013. La dépense s'inscrit dans le budget ordinaire à l'article budgétaire de fonctionnement n°844/124-02.

15. Ecoles communales primaires et gardiennes : Ratification de la décision d'ouvertures de classes dites « d'été ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, ratifie la décision du Collège communal :

- en séance du 25 janvier 2013 :
 - ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Frassem à partir du 23.01.2013, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi emploi jusqu'au 30.06.2013;
 - ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Sterpenich à partir du 23.01.2013, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi emploi jusqu'au 30.06.2013;
 - ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Stockem à partir du 23.01.2013, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi emploi jusqu'au 30.06.2013;
 - ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale du Centre à partir du 23.01.2013, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi deux demi emplois jusqu'au 30.06.2013.

16. Administration générale : Déclaration de politique générale.

M. le Président dit que cette déclaration de politique générale est particulièrement fournie, qu'elle a nécessité beaucoup de travail, de réflexion, d'échanges fructueux. Il donne ensuite lecture de cette déclaration en échangeant les lectures avec ses collègues.

DECLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Législature 2012-2018

La loi prescrit qu'en début de législature, la majorité communale, composée à Arlon de 19 conseillers communaux sur 29 élus et établie sur base d'une alliance entre le CdH et le PS, présente une note de politique générale. Cette note a pour dessein de présenter et décrire brièvement et en termes généraux, les principaux objectifs que se fixe la majorité pour la législature concernée.

Cette déclaration peut être sujette à amendements et à modifications en fonction des événements, circonstances et contingences particulières provenant notamment de la région, du fédéral ou de l'Europe, contingences auxquelles la majorité devra faire face au cours de la législature.

Au cours de la législature 2012-2018, la Ville d'Arlon s'engage à développer et promouvoir :

Arlon – chef-lieu de province et cité frontalière

Nous veillerons particulièrement à assurer et à maintenir le siège des institutions provinciales, culturelles mais aussi des ministères et des intercommunales.

Nous souhaitons également renforcer notre positionnement géographique stratégique au cœur de la Grande Région et continuer à collaborer avec nos partenaires du réseau Tonicités (Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Longwy, Thionville et Metz) afin de permettre à nos concitoyens de partager avec leurs voisins luxembourgeois et/ou français la même réalité. Il est vrai que nous sommes un peuple de frontières qui, dans l'Europe d'aujourd'hui, a à cœur de maintenir les contacts étroits et privilégiés qu'il entretient avec ces grandes cités et qui lui permettent, avec l'appui de tous les élus, de faire pencher

les politiques nationales au profit des citoyens qui résident dans ce bassin de vie de 11,2 millions d'habitants.

Nous restons conscients que plus de la moitié des personnes actives sur notre commune franchit la frontière chaque jour pour travailler et que leur réalité et leurs besoins doivent aussi être les nôtres.

L'intermodalité du site de Viville-Stockem est donc un sujet de préoccupation important à nos yeux. Les contacts seront pris et les actions entreprises afin de pouvoir faire de ce site un endroit où trouver parking, entreprises pourvoyeuses d'emplois et, pourquoi pas, un hall polyvalent.

C'est la raison pour laquelle, alors que l'Europe est en crise et que certaines familles doivent faire face à de plus en plus de difficultés financières, nous attacherons une attention particulière au maintien des lignes ferroviaires dans le sud-Luxembourg. Elles permettent aux nombreux navetteurs de rejoindre leur lieu de travail mais elles permettent également aux étudiants de toute la province et même d'au-delà, de fréquenter nos établissements scolaires de très grande qualité. Avec une contribution de près de 131 millions d'euros à l'effort budgétaire, le rail ne peut être utilisé comme le bouc émissaire d'une crise qui n'en finit pas d'épuiser les populations, en Belgique comme ailleurs.

Nous participerons à la mobilisation de tous les acteurs afin que les lignes ne soient pas fermées, que les travaux de modernisation soient faits sur l'intégralité des lignes wallonnes et plus particulièrement les lignes luxembourgeoises.

Arlon est un point névralgique sur l'axe Nord-Sud mais c'est aussi un axe de passage international qui relie deux capitales. Nous ne pouvons admettre que cette réalité soit insuffisamment prise en compte dans la politique nationale, notamment dans la clé de répartition qui a été utilisée pour l'affectation de l'enveloppe globale au développement de la capacité du réseau et qui lèse considérablement le sud-Luxembourg.

En outre, Arlon est un centre judiciaire important, disposant de tous les outils nécessaires modernes permettant de faire face à la demande du monde judiciaire et des justiciables. C'est également le siège de la cour d'assises.

Le fédéral souhaite regrouper en un seul arrondissement judiciaire les trois arrondissements existant actuellement en province de Luxembourg. Il serait inimaginable que le chef-lieu judiciaire soit ailleurs qu'à Arlon. Les Luxembourgeois ne comprendraient pas qu'on aille dépenser des sommes importantes ailleurs alors que tout existe dans notre ville, chef-lieu de province, qui plus est. L'argent du contribuable doit être dépensé avec parcimonie.

Nous continuerons également à nous battre à côté de nos militaires afin de garder chez nous une implantation importante à Stockem.

A chaque fois que cela s'avérera nécessaire, et comme nous l'avons déjà fait pour nos militaires, nous devons nous battre aux côtés des citoyens afin de faire comprendre aux autres niveaux de pouvoirs qu'il ne faut pas oublier le sud de la province de Luxembourg. Ce combat devra éventuellement être mené en partenariat avec d'autres communes, voire même avec nos amis luxembourgeois.

Arlon – commune solidaire

L'explosion des besoins des citoyens précarisés et les difficultés budgétaires rencontrées au niveau fédéral font peser davantage de charges sur les communes, et plus particulièrement sur les CPAS, dans le domaine des politiques sociales.

Le CPAS d'Arlon continuera son ACTION sociale afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine au travers de différentes missions de (ré) insertion sociale pour les jeunes et les moins jeunes. Arlon doit se donner les moyens de répondre aux besoins du citoyen, de son plus jeune âge à celui de la maturité. La majorité veut créer et offrir un projet de vie aux citoyens arlonais ! Le Pré-en-Bulles, l'Arlonnette, le Service de Repas à Domicile et la Résidence de la Knippchen, tous gérés par le CPAS, en sont de parfaits exemples dans lesquels il faudra continuer à investir !

La majorité entend se montrer juste, solidaire mais également rigoureuse. Elle compte étendre les services rendus autour du Resto du Cœur et de l'Abri de nuit, notamment au travers du Plan de Cohésion Sociale, et entend valoriser le rôle des seniors à travers le Conseil Consultatif Communal des Aînés qui va être mis en place dans les prochaines semaines et examinera la possibilité de créer une maison des associations, notamment pour les aînés. Il faudra organiser la solidarité et rappeler qu'à plusieurs on est plus fort pour surmonter les épreuves.

En matière de logement, la Ville renforcera sa lutte contre les marchands de sommeil en rendant effectifs les arrêtés d'inhabitabilité, d'insalubrité ou de surpeuplement avec interdiction de continuer à louer les logements, dans les cas les plus flagrants, avant d'avoir effectué les travaux nécessaires.

La construction de logements sociaux sera poursuivie en collaboration avec les Habitations Sud Luxembourg et la Société Wallonne du Logement, notamment au travers des futurs ancrages communaux et d'opérations à mener sur les terrains communaux.

La ville intensifiera ses synergies avec l'Agence Immobilière Sociale ainsi qu'avec le secteur privé et mettra en vente des terrains non équipés destinés à des professionnels de la construction.

Arlon – commune sécurisée et sécurisante

En recrutant des nouveaux policiers à la Zone de Police, toujours en déficit de personnel. Début janvier, 6 nouveaux inspecteurs ont prêté serment. Nous ferons le nécessaire pour compléter le cadre opérationnel à très court terme.

Il faut développer davantage ce que l'on nomme la « police de proximité ». La mise en place des zones de police en 2002 était annoncée comme une avancée majeure en termes de sécurité pour les citoyens. Les moyens dont nous disposons aujourd'hui sont moins importants qu'hier et ne permettent pas d'assurer le niveau de sécurité optimal que nous souhaiterions proposer aux citoyens.

Cependant, notre volonté est de maintenir en permanence une visibilité à nos policiers en ville et dans les quartiers. Toujours mieux formés et motivés, ces agents sont les interlocuteurs privilégiés des citoyens.

Chaque fois que cela sera utile, nous serons aux côtés de nos concitoyens qui ont été malmenés pour les assurer de notre solidarité et leur confirmer que les forces de police feront tout ce qu'elles peuvent pour poursuivre les malfaiteurs.

Oui, la peur doit changer de camp, les caméras nous y aideront.

Nous travaillerons donc encore davantage en étroite collaboration avec les services de police afin de répondre aux demandes de la population, notamment en ce qui concerne les actes de vandalisme, les dégradations, les incivilités environnementales et autres qui nuisent à la vie en communauté.

Nous continuerons également à promouvoir une approche pluridisciplinaire de la criminalité, en misant certes sur la répression puisque les faits délictueux ou criminels doivent être élucidés et punis, mais également en favorisant la prévention, notamment grâce à nos services d'éducateurs de rue, Espas et le Plan de Cohésion Sociale.

Il s'agit d'un échelon primordial dans le suivi de la délinquance. Ces éducateurs de rue travaillent en contact direct avec cette population marginalisée : délinquants mais aussi toxicomanes. Ils agissent en première ligne et permettent d'assurer une sorte de contrôle social en allant à leur rencontre et en essayant de les réinsérer socialement et/ou professionnellement.

Cela étant dit, le financement fédéral est insuffisant et une fois de plus, le fonctionnement et le maintien de ces services incombent largement au pouvoir communal.

A Arlon, cette politique de prévention et de lutte contre la précarisation et la criminalité est une priorité depuis de nombreuses années. Nous continuerons à mettre tous les moyens dont nous disposons en œuvre et à solliciter les différents pouvoirs afin de renforcer ces services et leur fournir plus de moyens pour mener à bien leurs missions.

C'est par une approche coordonnée et transversale de la criminalité et par un investissement en terme de prévention que nous parviendrons à trouver des solutions à ces nuisances.

Notre service d'incendie fera également l'objet d'une attention soutenue de notre part. En 2012, le service d'incendie d'Arlon a effectué plus de 3.200 interventions, soit une moyenne de 9 par jour, ce qui est considérable.

L'année 2013 est cruciale avant la réforme tant attendue et qui devrait normalement voir le jour en janvier 2014. La Ville d'Arlon prendra ses responsabilités pour maintenir un service de qualité, financé en conséquence.

Nous serons vigilants et veillerons à ce que le financement fédéral soit à la hauteur de nos attentes. Il est aussi impératif de maintenir un pouvoir décisionnel communal sur la future zone de secours qui couvrira l'ensemble du territoire provincial.

Arlon - un service aux administrés performant et efficace

En modernisant et en renforçant les relations entre les citoyens, les élus et les agents communaux. Les évaluations du personnel seront plus adaptées aux réalités quotidiennes et devront permettre de valoriser l'expérience, la motivation et la formation continue.

L'ouverture et l'accessibilité des services communaux seront réévaluées afin de permettre aux citoyens de pouvoir rentrer en contact avec notre administration de façon plus aisée.

L'administration d'aujourd'hui doit évoluer, s'adapter à son environnement.

C'est la raison pour laquelle nous allons renforcer notre communication vers les citoyens.

Cela passera entre autres par une refonte de notre site Internet qui deviendra plus convivial, mais aussi par la création d'un site propre au CPAS, plus en adéquation avec les impératifs actuels, qui intégrera de nouvelles fonctionnalités et permettra plus d'interactions avec le citoyen, notamment lors de délivrance de documents, de recherche d'informations...

Cette évolution se fera aussi via davantage de moyens informatiques qui permettront à chacun d'évoluer à son rythme.

Grâce aux outils et formations délivrées par l'Espace Public Numérique (3.200 visites annuelles) et afin de pouvoir rencontrer un plus grand nombre de débutants et de passionnés, l'EPN bénéficiera d'une plus grande vitrine dans des locaux supplémentaires où se côtoieront jeunes et moins jeunes. L'ère numérique arlonaise est en route, c'est un fait !

Arlon - une commune dynamique qui travaille en étroite collaboration avec les citoyens

Avec nos partenaires, l'asbl Arlon centre-ville, Renaissance du Haut de la ville, la commission des fêtes, le Royal Office du Tourisme, la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, les commerçants et leur association commerciale, nous devons réfléchir à une vision à long terme pour inviter la population à fréquenter davantage nos commerces. De nombreuses initiatives sont prises pour animer la cité : braderies, halloween, nuits des soldes, patinoire, marchés aux puces, marché de Noël...

Force est de constater que cela ne suffit pas à attirer la population dans les commerces.

Il faudra mener une réflexion conjointe avec les citoyens et les commerçants sur la question.

Pour la majorité, le parc, la place Léopold et le piétonnier doivent faire l'objet d'un lifting complet. Les dossiers sont à l'étude, nous devons échanger sur ces différents sujets.

La majorité souhaite également rendre une seconde jeunesse à la rue Paul Reuter et à l'entrée de la Grand Rue.

L'objectif est de démolir les bâtiments de l'ancien site de la police appartenant à la Ville d'Arlon afin de permettre une reconversion du site en partenariat avec le secteur privé pour y développer du logement et d'autres activités attractives pour le centre-ville.

En même temps, ce réaménagement pourra permettre de faire le lien entre la place des Chasseurs Ardennais, un parking à proximité du centre-ville, et de la zone piétonne.

Cela permettra d'insuffler une dynamique nouvelle et constructive.

Dans un second temps, la Ville et l'asbl Arlon centre-ville continueront à prospecter de nouvelles enseignes en participant à des salons nationaux et internationaux. A cette occasion, de nombreux contacts seront pris, suscitant l'intérêt et permettant l'installation de nouveaux magasins en ville, mais aussi en périphérie.

Arlon – commune touristique et culturelle

L'attractivité commerciale passera également par un renforcement de l'identité touristique du chef-lieu, notamment en travaillant de manière plus étroite avec le Royal Office du Tourisme et la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, en assurant une promotion conjointe des événements, en publiant des brochures, en assistant à des salons, en renforçant nos collaborations transfrontalières et trans-communales...

Nous devons oser miser sur notre patrimoine et sur le tourisme. Comment ? En valorisant le patrimoine bâti, culturel, folklorique, immatériel, historique et naturel. Nous avons des atouts à mettre en avant.

Toutes les manifestations mettant en lumière le merveilleux et unique héritage architectural dont Arlon regorge doivent être soutenues (carnaval, Aralunaires, maitrank...).

La Ville d'Arlon continuera également de promouvoir les institutions culturelles de la Ville : le musée Gaspar, le musée Archéologique, l'ensemble des autres musées et collectionneurs, la Maison de la Culture, l'Entrepôt, la bibliothèque, la ludothèque...tout en favorisant les synergies avec d'autres acteurs culturels de la région, voire au-delà de nos frontières.

Il est vrai que les collections au musée Gaspar sont exceptionnelles et que les expositions temporaires sont toujours très riches et variées. Il en est de même pour la Maison de la Culture qui nous réjouit chaque année avec son programme culturel pour petits et grands.

Ces institutions font briller Arlon ici comme à l'étranger. Cela aussi doit être soutenu ou renforcé en fonction de nos moyens.

Nous poursuivrons également notre soutien aux autres acteurs culturels et touristiques de la commune en ville comme dans les villages.

Nous aurons également à cœur de réaffecter des bâtiments qui appartiennent au patrimoine arlonais et situés en plein cœur de la cité, notamment l'ancien Palais de justice. Nous souhaitons en faire un pôle culturel de premier ordre afin d'accueillir des manifestations d'envergure (expositions, concerts...) qui permettront d'attirer arlonais et touristes au centre-ville.

Ce projet peut également associer l'HoReCa en proposant des surfaces à des restaurateurs ou cafetiers. Ce bâtiment bénéficie en effet d'une grande capacité et pourrait aisément polariser la population autour d'événements majeurs. Nous en avons déjà eu un bref aperçu lorsque, durant les travaux de rénovation de l'Entrepôt, Losange Fondation a investi les lieux pour organiser ses concerts.

Nous marquons également notre volonté de réhabiliter notre patrimoine culturel touristique, à savoir le belvédère et le parc archéologique des thermes romains.

Arlon - ville jeune et estudiantine

Fréquenté par plus de 5.000 élèves encadrés par 350 professeurs, le réseau d'enseignement développé par la Ville d'Arlon, continuera à évoluer pour répondre aux besoins de notre société.

Dix-sept écoles fondamentales assurent aux plus jeunes un enseignement de qualité et de proximité aux quatre coins de la commune, les préparant au mieux aux études secondaires. Fin de 6e primaire, le taux de réussite à l'examen d'obtention du CEB (entre 97 et 99 %) est supérieur à la moyenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le domaine des infrastructures, la Majorité poursuivra la politique de construction et de rénovation de ses écoles. Il s'agit de faire disparaître les classes installées dans des bâtiments préfabriqués, de rénover ou de remplacer les bâtiments anciens ne répondant plus aux normes, de créer des réfectoires parfois couplés à des maisons de villages.

A Schoppach, Waltzing, Fouches, Heinsch, Sterpenich-Barnich, Weyler notamment, des travaux sont en cours ou débiteront prochainement. Ils traduisent la volonté de la majorité de doter le réseau fondamental communal d'un outil performant, représentant des investissements sans précédent (20 millions d'euros) avec l'aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un réseau d'accueil extrascolaire mais aussi de crèches et de maisons de l'enfance dont la capacité vient d'être augmentée de 50 %, complète efficacement l'offre scolaire afin de venir en aide aux parents qui habitent à Arlon ou qui y travaillent.

L'Académie des Beaux-Arts et l'Académie de Musique invitent les plus jeunes comme les plus anciens à l'expression artistique, musicale ou théâtrale. L'Ecole industrielle et commerciale propose de multiples formations qualifiantes à des personnes désireuses d'accéder à des emplois ou de décrocher des promotions.

Les cours de langue, du luxembourgeois au chinois en passant par le français, favorisent l'ouverture au monde et l'intégration.

Actuellement organisé à Mirwart, le bachelier en éducation spécialisée, qui permet de décrocher un diplôme correspondant à celui du plein exercice, sera progressivement dédoublé à Arlon au cours des prochaines années.

L'offre d'enseignement supérieur sera donc enrichie dans le Sud-Luxembourg. Des initiatives visant à créer une ambiance et un esprit estudiantins à Arlon seront prises en concertation avec les hautes écoles Henallux et Robert Schuman ainsi qu'avec l'Université de Liège.

Des activités destinées aux plus jeunes et aux adolescents seront organisées pendant les vacances scolaires, des liens intergénérationnels et interculturels seront tissés et une politique de prévention de

la violence et de lutte contre la pauvreté et les assuétudes sera mise en œuvre grâce au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et au Plan de Cohésion Sociale, respectivement subventionnés par le Ministère de l'Intérieur et la Région Wallonne.

Arlon - ville des soins de santé

Outre le soutien de la ville d'Arlon aux structures hospitalières de Vivalia, la volonté de la majorité est de promouvoir des soins médicaux de proximité en concertation avec les différents acteurs, y compris la médecine générale, et de relayer les campagnes de prévention et de sensibilisation (prévention des maladies cardiovasculaires, du diabète, promotion de l'allaitement maternel...) menées par les autorités fédérales et les entités fédérées.

Nous souhaitons également garantir aux citoyens l'acquisition des programmes de soins, plus spécifiquement le programme de soins complet en cardiologie avec la cardiologie interventionnelle qui fût la raison principale de l'adhésion des cliniques du sud Luxembourg (CSL) au projet Vivalia.

Une attention particulière sera donnée au soutien des associations s'occupant de la petite enfance et à la création, en collaboration avec la CPAS, d'une maison communautaire d'accueil et d'aide aux soins pour les aînés de notre commune.

Arlon – commune sportive

La Ville d'Arlon a l'ambition de mettre à disposition des clubs sportifs des infrastructures de qualité. Les halls 1 et 2 de la Spetz seront entièrement rénovés et la piscine fera l'objet de travaux d'économie d'énergie tandis que le terrain de football de la Spetz et le site de la Cova feront l'objet de travaux de rénovation.

Des petites infrastructures de quartier seront créées à Fouches, Sampont et au Galgenberg.

Le projet de parc sportif, récréatif, culturel et pédagogique sera relancé.

Nous continuerons de contribuer à la formation des jeunes et des aides à l'investissement seront apportées aux clubs sportifs pour qu'ils puissent améliorer leurs infrastructures.

Arlon - son développement territorial

Actuellement, Arlon n'est pas dotée d'un SSC (Schéma de Structure Communal). Hors, cet outil nous permettrait de baliser et promouvoir un développement territorial qui protège son environnement, que ce soit naturel et agricole, et de répondre aux besoins de nos concitoyens en matière de logement, de mobilité, de développement économique, de lien social, de bien-être,...

Nous souhaitons mener une réflexion et nous doter d'outils adéquats d'aménagement du territoire. Cependant, nous sommes dans l'attente des intentions du gouvernement wallon sur sa réforme du CWATUPE.

Les plans communaux d'aménagements (PCA) obsolètes devront être révisés pour permettre d'intégrer les nouveaux défis en matière de construction, en matière de mobilité, en matière d'énergie, en matière de cohésion sociale et enfin de développement architectural.

Les premières démarches ont été initiées sous l'ancienne législature. D'autres devront commencer. Ainsi les PCA à réviser sont : Stockem, Callemeyn, Wäschbour et Moulin Lampach

Dans cette même logique, notre poursuite de l'étude et la mise en œuvre des ZACC devra être poursuivie.

Cet enjeu nous semble essentiel et primordial, impliquant un dynamisme social et économique au niveau local.

Arlon – son développement économique

La Ville d'Arlon souhaite développer de nouvelles zones d'activités économiques afin de permettre à des entreprises locales de s'agrandir ou de s'installer dans des zones plus appropriées, mais également pour pouvoir répondre à des demandes d'investisseurs désireux de s'implanter dans notre région.

A cette fin, des contacts seront pris pour pouvoir mettre en œuvre les sites de Schoppach et de Stockem (à proximité des installations de la SNCB), idéalement situés et proches des grands axes.

En collaboration avec l'intercommunale Idelux, nous poursuivrons les démarches pour agrandir le zoning de Weyler entre la E411 et la N81, depuis le rond-point de Weyler.

Arlon - un plan de mobilité pour partager l'espace public et fluidifier le trafic

Le plan communal de mobilité (PCM) de la ville d'Arlon sera réactualisé avec un intérêt particulier pour la mobilité douce et les usagers faibles. Il intégrera une réflexion sur le partage de l'espace entre les différents usagers, sur les nouveaux concepts de « rues cyclables », de « ville et villages à 30km/h », et de « rue à sens unique limité (SUL) ».

Les aménagements pratiques porteront donc sur :

- les liaisons entre les divers pôles de vie dans la ville et l'intégration des nouveaux lotissements de la périphérie ainsi que la promotion de sentiers pour les modes doux avec prise en considération les personnes à mobilité réduite. Cela devra permettre d'assurer une liaison entre les quartiers afin de les relier entre eux (gare, hôpital...) et avec le centre-ville.
- la sécurisation des entrées et des centres des villages en mettant l'accent sur le partage de l'espace entre les différents usagers.
- le développement d'itinéraires cyclistes urbains le long des espaces verts, en marge des grands axes.
- la promotion des infrastructures qui facilitent le co-voiturage et la voiture partagée.

Arlon – commune orientée « développement durable »

Pour faire face à la crise que nous connaissons depuis 2008, il nous semble également important de continuer notre politique d'économie d'énergie.

Nous avons déjà 98% de notre éclairage public qui fonctionne avec des lampes à faible consommation. Presque toutes les chaudières ont été remplacées afin de limiter notre consommation et les récentes constructions de bâtiments publics ont été faites en veillant à intégrer l'ensemble des techniques actuellement disponibles pour limiter notre dépendance énergétique. Dans cette optique, le développement de l'éolien sera examiné avec attention.

Nous devons continuer dans ce sens et poursuivre l'isolation de nos bâtiments car nous savons que la meilleure économie d'énergie est l'énergie qui n'est pas dépensée.

L'objectif est donc de faire d'Arlon une ville dont le développement durable est une priorité. Cela doit aussi avoir un impact à d'autres niveaux : gestion des déchets, installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, mais aussi réfléchir à la modernisation des procédures administratives pour les citoyens afin de limiter leurs déplacements.

Il faut être ambitieux pour faire face aux enjeux de demain : au niveau climatique, au niveau financier...

Arlon – commune propre et fleurie

La majorité développera les productions venant des serres communales dans le respect de l'environnement et poursuivra et intensifiera encore le fleurissement. La Ville veillera à étendre au maximum le ramassage à domicile, en collaboration avec l'AIVE et Fost+. Elle veillera à évacuer le plus rapidement possible les dépôts sauvages en ville, dans les villages et dans les bois, mettant également en œuvre un plan pluriannuel d'équipement des plaines de jeux et la mise en place de grandes poubelles pour les manifestations drainant un public important.

Arlon – une ville et des villages qui bougent et se transforment

La rénovation des bâtiments communaux se poursuivra. Les travaux entrepris dans la caserne Léopold se termineront ; l'ancien Palais de justice et l'hôtel du Nord feront l'objet de travaux de rénovation et de transformation ; la butte de Saint-Donat et son belvédère feront l'objet d'une attention toute particulière ; l'église Saint-Martin, bâtiment phare du patrimoine arlonais qui fêtera son centième anniversaire en 2014, verra se poursuivre ses travaux de préservation. La synagogue d'Arlon ne sera pas oubliée.

Tous nos villages, fontaines, maison de village et petit patrimoine seront mis en valeur.

Enfin, des parcs seront créés tant en ville que dans les quartiers proches (parc des anciens moulins, plateau de Seymerich, parc au Wäschbour, parc de l'Hydrion,...)

Les voiries, des places et placettes

Les voiries communales feront l'objet de toutes les attentions du Collège. Il en est de même pour les trottoirs. Et dans ce contexte, la commission d'accessibilité pour les personnes souffrant de handicap sera toujours mise à contribution.

Dans chaque village, dans chaque quartier, la mise en valeur des places et placettes fera l'objet d'études particulières afin de favoriser la convivialité, les lieux de rencontre et de partage.

La politique de rénovation des liaisons routières entre villages sera poursuivie. Une attention particulière sera réservée aux voiries du vieux quartier et du centre-ville.

Le réseau d'égouttage sera encore amélioré.

Après une Semois redevenue propre, le bassin versant vers le Grand-duché de Luxembourg fera l'objet d'investissements particulièrement nombreux. Cela concerne plus spécialement les villages d'Autelbas, Autelhaut, Barnich, Sterpenich, Clairefontaine, Guirsch et Heckbous.

Enfin, sont aussi prévus l'entretien et l'embellissement des cimetières et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la création d'un espace de recueillement et l'augmentation du nombre d'alvéoles dans les columbariums.

Arlon et le monde : pour une politique de solidarité Internationale

Dans un souci de développer à tous les niveaux une citoyenneté responsable et consciente des enjeux de notre planète, et pour donner à la ville d'Arlon la visibilité qui revient à un chef-lieu de province, les autorités communales continueront à :

- développer et à maintenir une politique de solidarité internationale communale ;
- reconnaître au sein du Collège communal, une fonction «solidarité internationale» confiée à un échevin qui, le cas échéant, s'appuiera, pour développer sa politique, sur les avis d'une commission consultative de la solidarité internationale (CCSIA) à qui les moyens humains, matériels et financiers seront facilités ;
- poursuivre un partenariat de qualité entre la commune d'Arlon et celle de Bembereke (BENIN) dans la mesure des financements disponibles ;
- apporter leur soutien, à travers la CCSIA, aux projets de coopération développés par des associations travaillant sur le territoire de la commune d'Arlon en lançant par exemple une procédure d'appel à projets ;
- intensifier les relations avec l'ULG – Arlon (campus environnement) et renforcer ainsi le rôle d'Arlon en sa qualité de ville universitaire à vocation environnementale orientée « développement durable ».

M. le Conseiller R. GAUDRON regrette qu'un bras de fer ait été nécessaire pour pouvoir avoir à disposition la note de déclaration de politique générale et qu'ils aient pu en bénéficier hier en fin de journée et donc il va dire que pour une fois c'est bon mais que les prochaines fois ils se montreront un peu plus méchants, plus virulents. Il fait une remarque sur la forme de la déclaration et se réjouit d'avoir un texte lié car c'est une véritable évolution par rapport à ce qui avait été présenté il y a six ans. Il précise aussi qu'ils regrettent que la Commune ne présente pas un Prenant Stratégique Transversal (PST) qui est un nouvel outil, moderne, proposé par la Région Wallonne qui propose vraiment une gestion ambitieuse avec des objectifs qui sont chiffrés et auxquels une priorité est donnée, un agenda. Il trouve dommage qu'Arlon n'est pas dans les Communes précurseur qui se lancent dans ce projet avant 2018, ce qui permettrait d'avoir une vision d'avenir, et de se porter vers le futur. Il passe ensuite aux projets eux-mêmes développés dans la déclaration de politique générale. Il souligne qu'un certain nombre de projets qui se retrouvent dedans sont très intéressants et très porteurs pour la Commune. Il cite la création d'une maison des associations, les travaux d'économie d'énergie à la piscine de la Spetz, l'agrandissement de l'EPN et la volonté affichée de continuer à soutenir l'action du CPAS, la réhabilitation du Belvédère, la rénovation des écoles, les zones d'activités économiques, le plan communal de mobilité qui est présenté dans un axe de mobilité douce et la volonté de créer une ambiance,

un esprit étudiant dans la commune d'Arlon. Il retrouve dans cette déclaration des projets qui étaient déjà dans la déclaration d'il y a 6 ans comme la rue Paul Reuter, l'ancien Palais de Justice, la Place Léopold et il espère que cette fois-ci ce sera la bonne. Il aborde aussi quelques sujets qu'il est heureux de retrouver dans la politique générale mais sur lesquels il aurait aimé apporter certains compléments, ou un autre angle d'approche et peut-être que la Commune d'Arlon avancera dans ce sens. Il se réjouit de voir la volonté d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Commune et dans son programme ECOLO avait insisté sur la volonté de faire cela d'autant plus dans une période où les budgets des Communes sont parfois étriqués, et bien pouvoir le faire en collaboration dans une démarche collective avec les citoyens de notre commune car certains n'ont pas des maisons qui s'y prêtent ou non pas les moyens financiers pour pouvoir investir à l'échelle d'une installation qui serait rentable pour leur maison. En terme de développement territorial, il se réjouit évidemment de la mise en place d'un schéma de structure communale mais il aurait souhaité pouvoir avoir en complément une Commission Consultative communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité qui serait un outil très intéressant et qui apporte des possibilités de subsides supplémentaires. Il peut encore se réjouir de voir la volonté de développer des endroits verts dans la Commune avec différents parcs mais à nouveau à ce niveau-là il pense qu'une solution simple peu coûteuse et qui pourrait voir le jour en parallèle c'est l'ouverture en journée du Parc du Palais provincial, c'est quelque chose qui demanderait des investissements assez faibles et donc évidemment cela devrait se faire en négociation avec les autorités compétentes pour le sujet. Mais il voit que la Commune a l'ambition de pouvoir faire front face aux autorités fédérales sur les questions de chemins de fer, de police, il pense qu'il faudrait aussi l'envisager dans ce domaine-là. Tout comme, et il terminera par cela à ce niveau-là, sur la lutte contre les marchands de sommeil c'est évidemment quelque chose qu'il encourage tout en restant vigilant pour pouvoir avoir la capacité de relogement de ces personnes en parallèle qui est un enjeu primordial. Evidemment il y a aussi des projets qu'il aurait souhaité voir dans cette déclaration de politique générale et que malheureusement il ne trouve pas. D'une part il sait très bien que le sentiment d'insécurité est un problème présent à Arlon pour le moment et tous les groupes partagent cette vision mais il regrette cependant que l'ensemble des nouveaux investissements dans le domaine, les efforts financiers, portent uniquement sur l'installation de caméras de surveillance et qu'il n'y a pas un renforcement, une volonté d'investir plus dans une démarche de terrain, de proximité auprès des citoyens. En terme de création d'emploi local, le groupe ECOLO aurait également insisté sur des services à la population, des services qui pourraient à terme être des projets à l'équilibre avec l'aide de subsides où la participation des citoyens qui bénéficieraient de ces services, il pense entre autre à la mise en place d'une ressourcerie, d'un service de collecte des déchets à domicile pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion, il voudrait également pouvoir renforcer la participation citoyenne avec une démarche proactive de la Commune en ce sens. Enfin, il voudrait encore mettre en avant le fait qu'ECOLO souhaiterait mettre en avant dans cette déclaration de politique générale, une volonté de promouvoir les produits locaux par exemple dans les cantines ou par la mise en place d'un marché de produits locaux. Il demande de noter que tous ces projets ne sont pas gourmands financièrement, qu'il suffit d'un peu de volonté politique pour les mettre en place et même s'ils ne se retrouvent pas dans la déclaration de politique générale, il espère qu'ils pourront voir le jour. Il termine son intervention avec deux petites demandes d'éclaircissement d'une part pour le projet de la rue Paul Reuter. Il lit ce qui est à noter à savoir qu'une réflexion conjointe avec les citoyens et les commerçants va être menée sur la question puis il va un peu plus loin dans le texte puis lit : « afin d'y développer du logement et d'autres activités attractives pour le centre-ville ». Il demande de préciser quelles sont les activités envisagées et comment est-ce que le Collège compte mener cette réflexion avec les citoyens, quels sont la méthodologie et les outils qui seront mis en place. Puis il enchaine sur la deuxième question d'éclaircissement en rappelant qu'il est noté dans la déclaration que le développement de l'éolien sera examiné avec attention. Il demande donc ce Collège entend par « sera examiné avec

attention », si il faut le traduire par un « oui » franc et massif à une défense des projets éoliens pourvu que ce soient des projets respectueux des citoyens de par leur distance par rapport aux habitations et de la qualité du site au niveau venteux.

M. MAGNUS lui répond qu'il pense, que dans le cadre d'une déclaration de politique générale, qu'il ne faut pas commencer à discuter de tous les points dont il a parlé sinon ils risquent d'être là jusqu'au lendemain matin. Mais il s'engage vis-à-vis de lui à avoir une réflexion sur l'énergie de manière générale à un point d'un prochain Conseil. Il croit qu'il serait intéressant de venir réexpliquer ce qui a déjà été fait au niveau des économies d'énergie et il pense que M. REVEFONT du département des travaux pourrait venir et le point sur l'éolien à Arlon pourrait être fait par la même occasion, voir les projets qui ont été acceptés, les projets en cours et les projets qui existent. Il a noté l'idée, fort bonne, de pousser les produits locaux. Quant au projet en face de l'administration communale, il pense qu'ils en parleront quand ils viendront avec le projet et qu'il est évident qu'ils sont restés vague parce qu'ils en sont maintenant à l'étape première qui est, il l'espère, la démolition du chancre qui est en face. Il indique que la deuxième étape fera l'objet d'une réflexion avec le monde commercial, avec l'ensemble des Conseillers communaux. Il dit ensuite qu'il appartiendra après au Collège de demander à un auteur de projets de revenir avec des idées. Il croit qu'ils ne manqueront pas d'en discuter entre eux à ce moment-là.

Mme la Conseillère CHARLIER souhaite étudier plus en profondeur cette déclaration de politique générale qu'elle n'a reçu qu'hier.

M. MAGNUS veut bien remettre les remarques qu'il y a à faire sur la déclaration dans un mois au prochain Conseil.

M. SAINLEZ s'est dit quand il a vu la phrase relative à l'éolien « sera examiné avec attention » que c'était une phrase pour M. GAUDRON et il lui demande s'il peut se faire l'avocat du Collège et il fait une petite remarque. Il pense qu'avec attention cela veut dire attention à la réglementation wallonne qui n'est toujours pas existante, le décret est toujours en attente, le cadre de référence wallon et la carte du potentiel éolien wallon a exactement six jours pour un Ministre qui est en place depuis bientôt quatre ans. Il pense qu'il ne faut pas accuser le Collège de tous les maux et qu'il est quand-même bien d'avoir enfin un projet, un cadre éolien où les communes vont devoir donner leur avis et puis il y aura des arrêtés et puis seulement un décret. Il pense même qu'il y a des chances que le Ministre HENRY n'ait même pas son décret éolien et donc qu'il faut examiner aussi ce point de vue là.

M. DAXHELET, en tant que chef de groupe CDH, souhaite rafraichir légèrement et leur donner une ambiance maritime. Il, et le groupe CDH, encouragent et ne peuvent qu'appuyer largement les différents objectifs de cette réaliste et très complète note. Il compare la cité avec un grand navire qui doit continuer à progresser selon un cap fixé depuis déjà de longues années et qui n'est pas une galère ni le Costa Concordia. Pour lui, il convient de poursuivre les projets avec dynamisme dans le dialogue avec la population, il faut les envisager avec prudence et réduire quelque peu le régime du moteur, il faut établir un certain nombre de priorités afin d'économiser un peu de carburant, et de cette manière ils iront plus loin. Il demande d'y penser lorsque ce sera l'examen du budget. Il pense qu'Arlon doit rester une tête de pont du Luxembourg et un phare provincial au cœur de la Grande Région et ce en particulier sous ses aspects socio-économiques, scolaires, administratifs, culturels et ferroviaires. Comme l'exemple de l'accident du Titanic sert à démontrer l'agressivité des icebergs, il pense que les Conseillers de la majorité ou de l'opposition ne doivent pas rester de glace. Il en restera là ne voulant pas les noyer sous un flot de paroles, il souhaite une bonne traversée à tous, ensemble.

M. le Conseiller MEDINGER va dans le même sens que son collègue et chef de groupe M. DAXHELET et tient à remercier le Collège pour cette déclaration fort collégiale et fort complète. Et en tant que Président de la Maison de la Culture, il s'empresse de transmettre les éloges qu'il vient d'entendre au directeur et à son personnel.

M. LAMBERT est content de pouvoir surfer sur cette vague extrêmement positive de ce soir dans cette déclaration. Il rappelle ensuite un événement important à son avis. Puis il en profite pour lancer des fleurs au Premier Echevin M. PERPETE car il y a deux mois, la Commune a eu l'occasion d'accueillir Mme Laïla SHAHID, Ambassadrice de Palestine, il le félicite de la qualité de son discours qui était un équilibre remarquable entre réalisme et humanisme. Ce jour-là, il pèse ses mots, il était vraiment fier d'être Conseiller communal et de l'entendre s'exprimer en leur nom à tous.

Le Conseil communal, par 16 voix pour, 2 voix contre (Mme F. BURNET et M. R. GAUDRON) et 6 abstentions (M. H. MANIGART, Mme I. CHAMPLUVIER, M. J.-M. LAMBERT, Mme M. CHARLIER-GUILLAUME, M. A. LARMOYER et M. L. TURBANG) approuve la déclaration de politique générale.

17. Finances communales : Dotations communales au budget 2013 de la Zone de police.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'intervenir à concurrence de 2.861.146,00 euros dans le budget 2013 de la Zone de police n° 5297 ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE.

La présente délibération sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de LUXEMBOURG.

+ + +

URGENCE. Présidence des ASBL para-communales.

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide de déterminer le nombre des représentants communaux dans les diverses asbl para-communales ainsi que le nombre de membres de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de l'organe restreint de gestion comme suit :

- 1) Pour l'Institut Archéologique, il y a lieu de désigner deux représentants de la Ville à l'Assemblée générale et, les mêmes, au Conseil d'administration, soit un CDH et un PS.
- 2) Pour le Centre des Jeunes, il y a lieu de fixer le nombre de membres de l'Assemblée générale à vingt et un dont quatorze désignés par la Ville et sept par les jeunes de moins de 30 ans fréquentant le Centre. Les quatorze représentants de la Ville sont donc 5 CDH, 4 PS dont Patty SCHMIT, présidente proposée par le Conseil communal du 1er février 2013, 3 MR et 2 Ecolo. Le Conseil d'administration sera formé de neuf membres dont trois jeunes et donc de six membres désignés par la Ville, soit deux CDH, deux PS dont Patty SCHMIT, un MR et un Ecolo.
- 3) Pour l'Agence Locale pour l'Emploi, il y a lieu de fixer le nombre des membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration à quatorze dont sept désignés par la Ville soit trois CDH, deux PS dont André EVEN, président désigné par le Conseil communal du 1er février 2013, un MR et un Ecolo.
- 4) Pour le Complexe Sportif de la Spetz, il y a lieu de fixer le nombre des membres de l'Assemblée générale à vingt, soit huit CDH dont Bernard DAXHELET, président désigné par le Conseil communal du 1er février

2013, six PS, quatre MR et deux Ecolo. Le Conseil d'administration est fixé à onze membres, soit cinq CDH, trois PS, deux MR et un Ecolo et le Comité de gestion sera composé de six membres, soit deux CDH, deux PS, un MR et un Ecolo.

- 5) Pour la Maison de la Culture, il y a lieu de désigner huit représentants communaux à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, soit trois CDH dont Georges MEDINGER, désigné comme président par le Conseil communal du 1er février 2013, deux PS, deux MR et un Ecolo.
- 6) Pour l'ASBL Nos Logis, les statuts seront modifiés. Il y a lieu de fixer le nombre de membres de l'Assemblée générale à vingt, soit l'Echevin du Logement, membre de droit et désigné comme président par le Conseil communal du 1er février 2013 et dix-neuf représentants à la proportionnelle, soit huit CDH, cinq PS, quatre MR et deux Ecolo. Le Conseil d'administration sera composé de onze membres, soit l'Echevin du Logement, quatre CDH, trois PS, deux MR et un Ecolo alors que le Bureau sera composé de cinq membres, soit l'Echevin du Logement, deux CDH, un PS et un MR.
- 7) Pour le Hall Polyvalent, l'Assemblée générale sera composée de vingt et un membres, soit l'Echevin du Commerce et trois représentants de l'ACIA et de dix-sept représentants communaux désignés à la proportionnelle, soit sept CDH dont Marie-Thérèse TRUM, désignée comme présidente par le Conseil communal du 1er février 2013, cinq PS, trois MR et deux Ecolo. Le Conseil d'administration sera composé de treize membres, soit l'Echevin du Commerce et deux représentants de l'ACIA ainsi que de dix représentants communaux, soit quatre CDH, trois PS, deux MR et un Ecolo. Le Comité de gestion sera composé de six membres dont un de l'ACIA et cinq communaux, soit deux CDH, deux PS et un MR.
- 8) Pour l'ASBL Arlon Centre-Ville, l'Assemblée générale sera composée de vingt-deux membres dont onze publics, soit un représentant d'Idelux et dix représentants communaux, soit quatre CDH, trois PS, deux MR et un Ecolo. Le Conseil d'administration sera composé de huit membres dont quatre publics dont un d'Idelux et trois communaux, soit un CDH, un PS et un MR.

+ + +

18. Finances communales : Budget 2013 de la Ville d'Arlon.

M. le Receveur F. THILL remet aux Conseillers ainsi qu'à la presse un powerpoint.

M. MAGNUS est fier de présenter pour la première fois le budget puis il dit que c'est un exercice qu'il sous-estimait un peu parce que les termes employés étaient des termes qu'il ne connaissait pas ou ne pratiquait pas journalièrement. Il indique que c'est un budget qui se veut à la fois prudent parce qu'il croit qu'en ces temps difficiles au niveau européen, au niveau belge, il faut faire particulièrement attention à ce que le bateau ne se transforme pas en un bateau qui échoue mais c'est à la fois aussi un budget qui est ambitieux parce que ce n'est pas moins de dix-sept millions encore qui sont prévus à l'extraordinaire. Il commence par le service ordinaire avec trois schémas. Le premier c'est le solde de l'exercice propre et il encourage les Conseillers à avoir à côté d'eux le document appelé « rapport de la Commission budgétaire » car il donne les chiffres précis alors que le powerpoint donnera des évolutions, des graphiques. Il indique le solde de l'exercice est en boni qui est de quarante trois mille sept cent septante-quatre euros, le solde de l'exercice global qui tient compte des exercices antérieurs avec un boni de deux cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-un euros et puis un solde global qui tient également compte de toutes les réserves et qui sont de un peu plus de deux millions. Dans les recettes et il suit toujours le tableau de synthèse du service ordinaire, les recettes

ordinaires s'élèvent à quarante-sept milles cent quarante-cinq en dehors des exercices antérieurs. Il souligne le fait que le bateau a été freiné quand on voit l'augmentation entre 2007 et 2012 et entre 2012 et 2013. Dans les différents postes de l'ordinaire que sont le personnel, les frais de fonctionnement, les frais de transfert et les frais de dette, il montre par le graphique l'évolution de ces différents postes. Ensuite il y a les ventilations fonctionnelles sur lesquelles il reviendra avec des graphiques bien spécifiques, mais il trouve qu'il est plus intéressant de prendre les dépenses l'une après l'autre et les explique. Il cite les deux raisons de l'augmentation de 4 % des frais de personnel qui sont l'index de 2 % et l'augmentation de plus de 1,5 % au fond de pension. Il souligne le fait qu'Arlon a été félicité parce que la Commune ne doit pas être pénalisée parce qu'elle n'a pas assez nommé et donc il espère ne pas avoir de mauvaise surprise à ce sujet-là. Il passe aux frais de fonctionnement et grâce à une gestion rigoureuse, à des demandes répétées auprès de l'Administration mais également aux travaux importants qui ont été faits en matière d'économie d'énergie (frais de chauffage et électrique puisque 98 % de l'éclairage public provient de points lumineux qui sont à faible consommation d'énergie), ces frais sont en baisse de près de 4,5 %. Il continue avec la charge de la dette. La dette diminue dans son augmentation puisqu'elle n'augmente cette année que de 1,9 %, il croit qu'un effort certain a été fait au niveau de cette dette. Au niveau de l'extraordinaire, il en parlera tout à l'heure, au niveau des subsides, il y a 40 % de subsides ce qui est énorme dans les temps actuels et il croit qu'ils vont devoir pour cette dette encore réfléchir à la remodeler, à la diminuer simplement en continuant à vendre certains biens communaux qui avaient été achetés précédemment comme biens d'investissement destinés à être vendus dans des temps qui étaient plus difficiles. Et il remercie ses prédécesseurs d'avoir pris ces précautions. De cette manière, il semble qu'ils parviendront à diminuer la dette car il faut absolument que l'extraordinaire financé par la dette soit inférieur au remboursement qu'ils font de la dette. Il explique ensuite un graphique qui décrit l'évolution des taux d'intérêt et la baisse de ceux-ci. Il remercie également les experts qui travaillent également avec lui. Il passe ensuite aux dépenses de transfert qui sont aussi le CPAS pour un montant de trois millions deux, c'est également la zone de police ; ce sont les deux postes les plus importants. Il pense qu'il y a une belle progression pour la solidarité communale. Il cite les autres dépenses de transfert qui sont les Fabriques d'église, Vivalia, le Complexe sportif de la Spetz. Il montre ensuite sur un graphique l'évolution de dépenses qui est de 1,4 %, il croit que c'est fort raisonnable car l'année passée elle avait augmenté de 6,8 %. Il passe ensuite au graphique « fromage » qui sont forts intéressants puisqu'ils permettent de comprendre mieux quelle est la charge des dépenses ordinaires par habitant. Il cite donc les différents pourcentages par dépenses. Puis il passe aux recettes ordinaires dont le total s'élève à quarante-sept milles cent quatre-vingt-huit neuf cent nonante-six en-dehors des exercices antérieurs. Il indique ensuite que ces recettes se répartissent en taxes, prestations, dettes, recettes de dettes, autres transferts, les frontaliers et le fonds des communes. Il fait une analyse plus précise des différentes recettes de prestations qui représentent un montant total de trois millions trois cent soixante et un milles cinq cent trente et un. Il parle ensuite des recettes de taxes : l'additionnel au précompte immobilier et l'additionnel à l'impôt des personnes physiques, qui restent inchangées en 2013. Puis il cite les autres taxes et puis le fonds des communes qui est toujours en progression. Il indique ensuite que les recettes de dettes se composent d'un dividende INTERLUX gaz, d'un dividende INTERLUX électricité, et d'autres petites recettes de dettes. Puis il décrit les recettes par habitant.

M. le Président passe ensuite à l'extraordinaire qui se monte à dix-sept millions six cent quarante-cinq milles trois cent et trois. Il demande aux Conseillers de prendre le syllabus sur l'extraordinaire où l'ensemble des travaux prévus pour les années qui viennent sont mentionnés. Il cite les différents travaux importants. Il montre ensuite le financement en ventilation économique, comment est financé cet extraordinaire à 52 % par emprunt, à 40 % par des subsides et en fonds propres pour un million cinq cent septante cinq milles.

M. le Conseiller GAUDRON revient sur la dia intitulée « quelques dépenses ordinaires par habitant » parce qu'il pense que le dernier élément qui concerne les immondices pourrait paraître tronqué pour les habitants et vu qu'on parle de dépenses brutes et presque pas de recettes alors qu'il y a la taxe sur les immondices et l'achat des sacs.

M. THILL, Receveur, lui répond que c'est une volonté qui est dérivée du plan comptable qu'ils sont tenus de suivre, c'est que les dépenses se trouvent dans la fonction 877 et les recettes de taxes dans la fonction 040 donc le lien n'est pas fait. Il parle du coût vérité qui impose de répercuter la totalité de la dépense.

Mme CHARLIER-GUILLAUME pense que le Collège pourrait avoir un supplément de recettes d'environ un million trois cent septante et un milles euros de par les indexations d'office des différentes recettes.

M. le Receveur précise que le précompte immobilier une méthode de calcul est imposée par la Région Wallonne et qu'ils doivent se baser sur l'évolution du revenu cadastral tel que fourni par le Ministère des Finances. Il indique donc que le chiffre qui est écrit ne peut pas être modifié.

Mme la Conseillère CHARLIER précise qu'elle pense que ces indexations sont des recettes supplémentaires et qu'il n'y aura pas besoin de nouvelles taxes dans les années qui vont suivre. Elle constate que depuis 2006 les recettes sont dans la plus part des cas en diminution importante. Alors elle se demande qu'en sera-t-il fin 2013 et là elle rejoint Mme l'Echevine qui a déclaré qu'il faut un budget de transition et elle dit qu'il faut surtout un budget austère et de grande prudence. Elle rappelle que les emprunts sont énormes, cent millions environs, et que ces emprunts sont du même ordre que ceux de la Province du Luxembourg, et c'est énorme, elle le répète chaque année.

M. MAGNUS répond, comme chaque année, qu'elle n'a pas tort puisque ce sont les chiffres qui sont là mais que cette dette est une bonne dette puisqu'elle a servi à créer des écoles, des routes et non à payer le personnel communal ou des choses dont les générations suivantes n'auront pas.

Mme CHARLIER est d'accord que ce sont les projets du Collège mais qu'ils y ont participé largement par leurs votes.

M. le Conseiller LARMOYER indique que l'ancienne majorité a laissé pour cent millions de dette qu'elle soit bonne ou mauvaise qui représente quand-même trois milles cinq cents euros par tête. Il voit aussi que le recrutement a été bloqué et que les départs volontaires ont même été encouragés. Il pense qu'il y a une prise de conscience générale sur la situation budgétaire de la Commune et c'est que le MR explique et annonce depuis des années c'est dans leur dernière déclaration budgétaire. Il aimerait bien reprendre quelques points qu'il a pu voir dans la synthèse qui a été fournie aux Conseillers avec l'ordre du jour notamment une note du Secrétaire communal qui expliquait que la charge des pensions connaîtra inévitablement une augmentation tout comme l'intervention pour le CPAS. Il continue avec une autre note celle du Receveur qui précise que depuis longtemps la Ville engage des politiques ambitieuses qui impliquent nécessairement des dépenses importantes et jusqu'ici les recettes ont suivi mais l'impact de la crise mondiale que l'on connaît pourrait un jour s'imposer à la Ville. Il pense ainsi qu'au MR que ce jour est arrivé, ils pensent et souhaitent que non pas un budget de transition mais un plan budgétaire global qui développe et explique aux arlonais quels sont les sacrifices que la Ville va devoir concéder pour obtenir un renversement de la boule de neige de l'endettement, un plan qui explique comment Arlon va réduire de façon significative ses dépenses tout en continuant l'investissement et le développement de la cité. Il revient sur le tableau, fort intéressant, de l'évolution de la dette. Il note qu'après un emprunt de vingt-deux millions en 2012, dix millions en 2013 il est prévu annuellement un emprunt de cinq millions jusqu'en 2018 et cela dans le but de

réduire la dette globale de nonante-six millions en 2014 à quatre-vingt-huit millions en 2018. Il demande donc quels vont être les sacrifices puisque, comme il a pu l'entendre plus tôt et le lire le matin dans les journaux, avec les volontés d'un nouveau Hall Polyvalent, de nouvelles écoles, de nouveaux parcs, et encore d'autres investissements et beaux projets pour la Ville d'Arlon, il va falloir faire des choix. Pour lui, il est évident qu'au MR, ils veulent développer leur ville de manière intelligente et fonctionnelle cependant, et comme Mme CHARLIER vient de le signaler, c'est avec prudence quant aux dépenses qui seront engagées. Il pense sincèrement qu'aujourd'hui la commune est à la croisée des chemins, aujourd'hui, les décisions qui seront prises vont impacter les prochaines générations de concitoyens, aujourd'hui l'expression « gérer en bon père de famille » n'a jamais été aussi vrai pour eux. Il indique que c'est pour cela qu'aujourd'hui le MR s'abstiendra de voter le budget dit de transition, pas sur le fond mais bien sur le manque de vision qu'ils attendent tous pour qu'Arlon rayonne en tant que chef de file.

M. MAGNUS rappelle que c'est un budget prudent mais qui reste ambitieux car dix-sept millions à l'extraordinaire ça reste ambitieux mais prudent aussi parce qu'ils partagent une partie de leur préoccupation. Il pourrait leur dire, prenez l'extraordinaire, dites ce que vous ne voulez pas, on arrête le projet de Weyler, on arrête la Grand-Rue. Il continue en disant que pendant l'année le Collège va proposer des projets et que le MR n'a qu'à voter contre.

M. LARMOYER s'inquiète d'être à 17 millions aujourd'hui et à 5 millions dans deux ans. Il ne veut pas être polémique lorsqu'il parle mais il veut une vision globale. Il veut bien expliquer que dans cette vision globale il a peur, il a vraiment l'impression que mis à part la déclaration de politique générale il va falloir des choix, que tout ne pourra peut-être pas être fait. Il aimerait que dans le futur les choix qui devront être faits soient identifier et être clairs envers les citoyens pour leur dire ça on ne pourra pas faire parce que nous n'avons pas l'argent et parce que justement le remboursement de la dette est privilégié.

M. MAGNUS rappelle que l'extraordinaire est financé de deux manières soit par l'emprunt soit par le transfert que sont les 40 % de subsides ce qui est énorme. Il a dit aussi qu'il y a une autre solution qui est la vente de certains actifs communaux que les générations d'avant ont achetés.

M. MANIGART rappelle qu'en 2010 il avait été voté un projet pour l'aménagement de la Plaine des manœuvres, il ne sait pas si cela avait été budgétisé.

M. l'Echevin BALON dit qu'il y avait bien eu un projet mais qu'il avait été refusé par l'urbanisme et il a donc été corrigé. Il indique cela va faire partie des choix car cela vaut trois cent septante-cinq milles euros non subsidiés.

Mme CHARLIER n'a pas vu les caméras dans le budget.

M. MAGNUS lui répond qu'il y a un début pour les caméras qui doit être de cinquante milles euros et qu'il y aura une modification budgétaire s'il pouvait les avoir cette année.

M. LAMBERT n'a pas retrouvé deux points dans le budget : le COMIS agricole d'Udange, ça a été approuvé il y a un certain temps et ça a mis plus de temps que prévu, et maintenant l'auteur de projet a finalisé sa préparation, il pense que c'est un peu dommage de ne pas aller jusqu'au bout. Il sait que c'est sur fonds propres et il lance une perche en demandant s'il n'y aurait pas moyen de trouver des subsides petit patrimoine. Il espère que pour l'année prochaine ils trouveront un tuyau.

M. BALON répond que les COMIS agricoles d'Udange et leurs abords et la petite placette coûteront entre deux cent vingt-cinq et deux cent cinquante

milles euros et le maximum de subsides qui peut être obtenu par le petit patrimoine est de deux milles euros.

M. LAMBERT revient à la déclaration de politique générale où il entend dire « les petites places de village » donc il dit que c'est du concret, qu'il est déçu mais que ce n'est pas la fin du monde. Il continue avec son deuxième point en parallèle avec la déclaration de politique générale. Il mentionne ce qui a été dit plus tôt au sujet des éoliennes que tout n'est pas finalisé à la Région Wallonne. Il déclare ensuite que ceci étant, dans la réalité arlonaise, il y a le projet de Sterpenich qui avance à grands pas et pour lequel il y a un recours au Conseil d'Etat qui devrait se terminer, donc les éoliennes vont être installées. IL rappelle qu'il y a une ASBL qui s'appelle « Vent du Sud » avec une participation citoyenne qui a vu le jour sur Arlon. Il trouve que ce serait bien dans cette respiration énergétique que la Commune investisse symboliquement une petite somme, ce qui permettrait de faire une publicité extraordinaire à cette ASBL citoyenne par exemple via la « Vie arlonaise ».

M. MAGNUS rappelle qu'il a dit à M. GAUDRON tout à l'heure que, dans les mois qui viennent, le point sera fait sur l'énergie à Arlon.

M. LAMBERT termine par une petite pensée qu'il a eu en passant au-dessus du Hirtzenberg.

Mme la Conseillère BURNET revient sur le syllabus de l'ordinaire, l'énergie. En prenant le chauffage des bâtiments et l'électricité, elle a regardé dans l'ordinaire et elle a vu des prévisions à la baisse et en additionnant ces prévisions elle arrive à deux cent quinze milles euros. Elle veut savoir comment le Collège arrive à ses diminutions.

M. BALON répond que tout cela est basé sur des estimations et les consommations car au cours des dix dernières années le Collège a mis la charrue à l'endroit et à commencer par isoler des bâtiments, mettre du double ou du triple vitrage, changer les chaudières à mazout où c'était possible par des chaudières à gaz à basse condensation, créer des sas. Il déclare que malgré l'augmentation des surfaces occupables et malgré l'augmentation du coût de l'énergie, le Collège a donc réussi à le maîtriser et c'est seulement lorsque cela a été fait qu'il s'est attaqué au photovoltaïque soit depuis deux ou trois ans. Pour lui, le photovoltaïque est la cerise sur le gâteau, cela vient en bout de course. Il est sûr que pour le moment la Ville a fait ce qu'elle devait faire en matière d'éclairage public notamment aussi. Il précise que la Ville est entrain de bénéficier en matière d'économie d'énergie d'une politique menée depuis plusieurs années.

Mme BURNET voudrait savoir si la voiture CAMBIO est à l'équilibre ou si c'est fini parce qu'il n'y a rien de prévu.

M. BALON lui répond que c'est presque à l'équilibre et qu'ils ont l'espoir que tout une série de gens vont s'apercevoir que c'est un excellent service.

Mme BURNET a vu qu'à l'extraordinaire, pour l'étude sur le RAVEL, il était prévu cent milles euros alors qu'il y a cinquante milles euros de subsides. Elle voudrait donc savoir en quoi cette étude consiste et si ça a un rapport avec le plan de mobilité.

M. BALON lui donne des précisions et parle du plan de mobilité précédent et il cite le MET qui intervient pour une partie.

M. MANIGART revient sur les fournitures de carburants pour lesquelles il y avait quatre-vingt cinq milles euros en 2011 et en prévision au budget initial il y avait cinquante-cinq milles euros, en budget adapté cinquante-trois milles cinq cents et en prévision pour l'année 2013 trente-cinq milles euros. Il voudrait donc des précisions.

Mme GOFFINET intervient et indique qu'en fin de législature la politique communale en matière de carburant a été changée. Elle explique qu'avant il y avait une citerne au département des travaux et que tous les services de la Ville prélevaient dans celle-ci, le numéro de plaque était noté pour répartir dans les différents services. Elle précise que ce n'était pas facile d'avoir un bon suivi et donc qu'un marché a été lancé pour acheter de l'essence à l'extérieur pour ne plus avoir de citerne et donc maintenant cela fonctionne avec des cartes-carburants en se calquant sur le marché public du SPW et les cartes sont attachées à une voiture donc ce qui permet de répartir plus facilement les frais dans chaque rubrique et d'avoir une meilleure gestion au niveau de l'utilisation du carburant. Elle précise qu'une analyse est faite régulièrement. Elle indique également que le montant soulevé ne fait partie que d'une fonction et qu'il faut regarder par rapport à l'ensemble donc additionner toutes les rubriques avec l'article budgétaire carburant pour avoir une vision globale de ce qui se passe et des consommations. Elle donne ensuite la seconde raison de ce changement qui est que la citerne était enterrée et qu'il y avait des problèmes de pollution et que ça coûtait vraiment très cher à réhabiliter pour répondre aux normes.

M. MANIGART voudrait savoir combien cela coûte au niveau du personnel qui se déplace pour aller aux stations-essence et si c'est juste le chauffeur ou c'est l'ensemble des travailleurs.

M. BALON indique qu'ils espèrent une économie.

Mme GOFFINET précise que, pour le moment, les résultats du nouveau système indiquent déjà une économie en matière d'utilisation du carburant. Elle déclare qu'ils doivent aller au plus près de là où ils sont et qu'avant le seul endroit où ils pouvaient s'approvisionner était au service des travaux donc cela créait aussi des trajets.

M. BALON indique que l'offre de prix remise par la société permet de dire ce que chaque véhicule consomme mais aussi si par hasard tous les trente-cinq kilomètres ils allaient se fournir des indicateurs s'allumeraient. Il informe les Conseillers que cela fait partie du contrat que la société le Collège signale, par rapport à la capacité de la voiture, si la consommation est normale. Puis il précise qu'ils y vont seul sauf si c'est sur leur chemin.

M. TURBANG souhaite deux petits éclaircissements qui concernent l'article 421 qui parle du nettoyage des bords de route et des fossés. Là il s'étonne de voir un compte 2012 à trente-cinq milles euros passer en prévision maintenant à cinq milles.

M. BALON répond que ce poste là a été diminué mais que le poste « fossés » a été augmenté.

Mme GOFFINET précise qu'il y a deux crédits dont le « curage des fossés ».

M. TURBANG continue avec le deuxième point qui est le déneigement des voiries et la fourniture de sel où il voit qu'il y a une diminution puisque de septante-cinq milles au compte on passe à soixante-cinq milles en prévisions et en ce qui concerne les fournitures de sel on passe de cinquante milles à quarante milles.

M. MAGNUS répond que c'est parce qu'ils sont optimistes. Il profite de l'occasion pour dire qu'ils peuvent se féliciter de la façon dont le déneigement c'est passé et demande à MM. PERPETE et BALON de féliciter les services environnement et voiries pour le travail effectué cette année.

M. TURBANG a peur que dans la prévision 2013 il y ait un manque de sel ou un problème de déneigement.

M. BALON déclare qu'il n'y aura pas de manque de sel et que cette année-ci il y avait au départ un stock de sel plus important que les autres années et que c'était donc un placement puisque la Ville a d'excellents silos.

La première question de M. R. GAUDRON porte sur la page 11 au niveau des impôts et redevances sur la redevance pour le versage sauvage de déchets sur la voie publique où il voit qu'on descend à une prévision de milles euros. Il voit bien sur les dernières années que l'efficacité n'est pas là non plus et il sait qu'il y a un agent constatateur qui travaille dans ce domaine. Il demande si la majorité ne pourrait pas réfléchir à une stratégie, à une dynamique pour rendre le travail concluant pour évoluer sur ce poste budgétaire-là et dans l'intérêt de tous les citoyens d'avoir un environnement plus propre. Il revient sur la ligne relative à la taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers, le groupe ECOLO trouve que la taxe telle qu'elle est appliquée pour le moment est fort injuste pour les citoyens. Il sait que infine le coût vérité s'applique dans le cadre des immondices mais cependant cette taxe est module. Il remarque que pour aujourd'hui malheureusement dans la manière dont le système est organisé ce sont les familles qui plus malmenées par cette taxe. Il donne un exemple : un isolé qui met chaque semaine deux sacs poubelles dans la rue et une famille qui fait des efforts dans sa gestion des déchets et qui met aussi deux sacs par semaine et bien par année cette famille-là va payer plus cher sa taxe sur les déchets que la personne seule. Il trouve qu'on est là dans un système un peu pervers de la taxe actuelle qui ne favorise pas les personnes qui font des efforts et donc ECOLO suggère de pouvoir revoir le mécanisme de cette taxe entre autre en diminuant la part prise sur la taxe et en la rendant plus uniforme voire la supprimer mais plutôt en appliquant ce coût-là sur les sacs poubelle puisque il y revient le coût vérité est une obligation d'application au niveau de la commune.

M. PERPETE lui répond en ce qui concerne le versage de déchets sur la voir publique. Il conseille la lecture du rapport mis à disposition. Il lit ce que le service juridique dit à la page 57 chapitre 9 - récapitulatif des amendes administratives. Il indique suite à cela qu'il y beaucoup de choses qui sont faites et que l'intention n'est pas de relâcher la pression et ils verront en cours de législature mais il n'est pas exclu qu'ils augmentent le temps de travail du constatateur en passant peut-être à un et demi si nécessaire. Il précise qu'il y a un très bon suivi de l'agent sanctionneur parce qu'il y a la fois un travail de prévention qui se fait - participation à la semaine « Ville/Village et bois propres » avec l'AIVE et les écoles au mois d'avril, il y a la constatation par laquelle il faut identifier les personnes et puis il y a le suivi par l'agent sanctionneur.

M. BALON répond à M. GAUDRON qu'il faut savoir que le secteur assainissement dépendant de l'AIVE un groupe a été constitué comprenant deux receveurs communaux, deux Echevins dont lui-même et deux personnes de l'AIVE pour essayer de faire une proposition aux nouveaux Conseils communaux pour un petit peu harmonier sur l'ensemble des cinquante-cinq communes (44 luxembourgeoise et 11 de la Province de Liège) qui font partie du secteur assainissement. Il indique que quand on regarde la manière dont chacun agit avec une taxe de base et puis des exceptions etc,... on dépasse le millier d'interprétations différentes ce qui prouve bien qu'il est très difficile d'être juste. A son avis, une proposition sera faite dans trois ou quatre mois, cela fait un an qu'ils travaillent sur le sujet, pour tenter à la fois d'être plus justes et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'effet pervers parce que parfois on croit qu'on a trouvé la bonne solution et on se retrouve avec des dépôts sauvages dans les forêts.

M. BALON revient ensuite aux chiffres pour les curages des ruisseaux et fossés et précise qu'à l'ordinaire le montant est de cinq milles euros mais qu'à l'extraordinaire il y a cinquante milles euros.

Mme GOFFINET précise qu'il faut distinguer les redevances et les sanctions administratives qui sont reprises en recettes d'administration

générale - récupérations diverses. Elle cite le chiffre du compte de 2011 qui est de dix-huit milles euros. Elle déclare que compte tenu de ce qui se fait actuellement, ils ont budgété vingt-deux milles euros.

M. R. GAUDRON a une autre question sur les impôts et redevances en page 15 relative à l'IPP. Il sait très bien qu'il y a une obligation par rapport aux chiffres comme inscrits en prévision qui est imposé par le Fédéral qui est donc cette année de trois cent vingt huit milles mais si il regarde l'évolution de la tendance sur les dernières années il craint que les propositions mises en avant par le Fédéral sont légèrement surévaluées voir même beaucoup surévaluées. Il demande si le boni prévu au compte 2013 sera suffisant dans ce cadre-là s'il se confirme que l'on va continuer vers une tendance qui est divergente par rapport à celle proposée par les services fédéraux.

M. MAGNUS rappelle qu'un budget est une prévision et que s'il faut mettre en doute les montants communiqués par le service fédéral cela devient difficile.

M. le Receveur indique que c'est une matière assez technique et que cela n'échappe à personne que le Ministère des finances à accélérer dans les dernières années le rythme d'envoi des avertissements extrait de rôle pour l'impôt sur le revenu et en 2012 ils sont arrivés à un plafond. Il a eu un contact avec un responsable au Ministère des finances à Bruxelles qui lui a dit qu'ils avaient d'abord envoyé tous les avertissements extrait de rôle avec valeur zéro, ce qui ne remplit pas les caisses de la Communes. Il précise que la où il y a une moins value en 2013 cela signifie un report en 2013 donc ils ont « garanti » que cette somme serait touchée.

M. GAUDRON dit qu'à première vue cette année-ci le chiffre serait plus fiable que ce qu'on a pu recevoir de leur part les autres années.

M. THILL répond que oui puisqu'il y a aura un report de 2012 sur 2013.

M. le Conseiller GAUDRON a encore deux petites questions - page 20 - au niveau des frais de fonctionnement du Guichet de l'Energie, il y a une déduction des frais de 20 %. Il demande si cela s'explique par le déménagement du service vers d'autres lieux ou ce qu'il en est à ce niveau là.

M. PERPETE répond que oui en partie et que la Ville est subsidiée très largement. Il indique qu'on retrouve pratiquement l'équivalent en recette donc que ça n'aura pas d'impact budgétaire car s'ils on besoin de plus, avec l'accord de la Région Wallonne, ils peuvent avoir plus et c'est largement subsidié. Il déclare qu'il y a là un agent très dynamique qui voit toujours large et qui prévoit toujours un peu plus que ce dont il a besoin. Il continue en disant qu'ils ont tenu compte des besoins réels et que de toute façon la Région Wallonne sera là pour les aider si nécessaire.

M. MAGNUS précise qu'au niveau de la subvention ils passent de cent quarante-cinq mille à cent cinquante-deux milles euros.

M. GAUDRON demande si l'idée n'est pas de supprimer un certains nombres de services rendus aux citoyens ou de campagne menée par le Guichet de l'Energie.

M. GOFFINET complète en disant que cette année il y a quarante milles euros de prévus et que les deux années précédentes il y avait cinquante milles euros mais que seulement vingt-sept milles avaient été dépensés donc le budget reste toujours au-dessus de ce qui est utilisé donc rien n'est supprimé.

M. GAUDRON formule sa dernière question, plutôt pour la rigolade, sur l'ordinaire en pages 112-113. Il voit qu'en 2013 il y a toujours des recettes prévues pour les toilettes publiques mais plus de fourniture d'eau pour les

sanitaires donc est-ce qu'on arrête de tirer la chasse dans les sanitaires publics. Il demande si au niveau du Belvédère ce genre d'investissement n'avait pas de possibilité de subsides.

M. BALON répond que le Collège a fait tout les Ministères possibles pour trouver un subside depuis quatre ou cinq ans ; et la piste indiquée, qui n'arrange pas tout à fait sur le plan des finances communales mais qui est quand-même intéressante a été conseillée par M. le Ministre FURLAN.

M. GAUDRON fait un commentaire pour terminer de manière globale sur le budget. Il veut mettre en avant certaines choses. Il rappelle qu'au niveau du budget du CPAS qu'il trouvait dommage que l'augmentation ne puisse être un peu plus élevée comme cela avait été demandé dans les concertations Ville-CPAS pour pouvoir justement tenir compte de l'évolution et du renvoi du Fédéral vers les responsabilités communales. En parallèle, il espère que l'ensemble des réductions qui sont budgétées en matière d'énergie pourront vraiment tenir la route car si en effet on arrive au compte, au résultat qui est proposé dans le budget ce sera une belle avancée. Pour le moment il a encore un peu des doutes mais il espère qu'il sera rassuré de cela au niveau des comptes à la fin de l'année. Il a encore un autre élément qui lui semble important : sur les questions de sécurité, une fois de plus le groupe ECOLO est déçu de voir que l'ensemble des nouveaux investissements ont été portés sur les caméras et non pas sur du travail de proximité, de terrains auprès des citoyens avec des éducateurs de rue par exemple. Tout ça pour dire qu'il y a quelques petites déceptions mais qu'il sait que le contexte est extrêmement difficile pour le moment avec des finances communales qui ne voient pas la même augmentation que ses coûts en matière de personnel notamment et c'est pour cela qu'ECOLO votera en abstention ce budget aussi bien à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

M. le Conseiller SCHUSTER prend la parole pour un thème qui revient à chaque discussion du budget qui est le fonds REYNDERS parce qu'il est régulièrement interrogé dans la rue à ce sujet. Il s'est donc livré à une petite recherche. Puis indique qu'il faut donc savoir qu'en 2004, le fonds REYNDERS s'élevait à quatre millions cent cinquante-cinq milles deux cent quatre-vingt-quatre euros et qu'à l'heure actuelle il n'est plus que de trois millions cinq cent et trois milles six cents soixante deux ; d'année en année il y a une perte au niveau de ce fonds et parallèlement l'intervention à l'IPP des arlonais non frontaliers, là il y a une augmentation on passe de trois millions deux cents dix-huit milles à trois millions huit cents vingt-huit milles sept cent et trois euros. Pour lui, il faut savoir que le fonds REYNDERS est dans une enveloppe fermée et qui est indexé sur l'index luxembourgeois.

M. GAUDRON intervient dans le même sens que M. SCHUSTER sur le fonds des frontaliers : l'Union des Villes et Communes de Wallonie a fait une évaluation récente qui montre que entre ce qui est dans ce fonds et l'évolution du nombre de frontaliers il y a une perte à gagner pour l'ensemble des Communes qui est à hauteur de dix millions d'euros et donc quand on sait que la Commune d'Arlon touche un peu moins de 20 % de ce fonds, il évalue la perte à près de deux millions, il pense que c'est vraiment un combat qui est prioritaire, la sénatrice C THIBAUT a interpellé la Ministre récemment sur le sujet. Il pense qu'au niveau communal, il faudrait aussi tous ensemble se battre pour revendiquer une consultation entre le Ministre fédéral belge et le Ministre luxembourgeois d'autant plus que la convention actuelle prévoit bien qu'en cas d'augmentation du nombre de frontaliers il faut pouvoir revoir l'accord qui est prévu entre les pays.

M. MAGNUS répond qu'il a eu personnellement l'occasion de rencontrer le Ministre des affaires économiques Etienne SCHNEIDER, et que la réponse a été clairement non mais que ça n'empêche pas de continuer à se battre ensemble.

Mme GOFFINET complète ceci en indiquant qu'il a été à un autre endroit à ce sujet et qu'il a dit que le Gouvernement luxembourgeois avait aussi des difficultés économiques et donc que c'était non.

M. le Conseiller SAINLEZ veut rebondir sur deux ou trois propos qu'il a entendu et a trouvé sa première lecture d'un budget très passionnante. Il commence son intervention sur le fonds REYNDERS-JUNCKER-ARENS, reprend le chiffre donné par M. GAUDRON soit quinze millions indexés mais indique que l'UVCW en a projeté vingt-huit donc c'est même plus treize ce qui représente le budget du CPAS en tout donc il faudrait vingt-huit millions d'euros pour rencontrer les besoins actuels des frontaliers, c'est un enjeu énorme. Il voit bien le blocage actuel au niveau grand-ducal et c'est quelque chose qui va devenir de plus en plus problématique à Arlon. Il n'est pas spécialiste mais a cru entendre qu'au niveau de l'IPP il y a un retard assez grand entre l'enrôlement, l'attribution des sous dans les caisses de l'Etat et le retour aux Communes qui est en moyenne de deux ans. Selon une documentation de l'UVCW, à ce titre là, il a cru comprendre que l'UVCW y travaillait sérieusement pour diminuer ce délai qui est quand-même très dur pour les Receveurs et responsables du budget de budgéter des prévisions sur l'IPP en sachant qu'il y a un retour après deux années. Il trouve donc cela assez problématique également. Il revient ensuite sur la comparaison de Mme CHARLIER qui a donné un ordre de grandeur de la dette d'Arlon et de la dette de la Province, lui ne pense pas qu'on peut comparer les deux car les missions et les obligations n'ont rien à voir. Pour terminer, il a entendu beaucoup parler de budget de transition et il voudrait dire que dans les chiffres qu'il a lu et dans ce qu'il peut en dire avec son expérience naissante qu'il trouve que c'est un budget de vérité car on n'assombrit pas, on n'embellit pas la situation, on dit ce qui vrai, ce qui est juste. Et il pense que s'attaquer à la dette de cette manière est bon pour tout le monde et pour tous les arlonais.

Le Conseil communal, par 18 voix pour et 8 abstentions (Mme F.BURNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M.LAMBERT, M R.GAUDRON, M H.MANIGART, Mme CHARLIER-GUILLAUME, M A.LARMOYER, M L.TURBANG), approuve le budget ordinaire de 2013 aux chiffres ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	BONI
<u>Exercice courant :</u>			
Budget ordinaire	47.188.995,55 €	47.145.221,42 €	43.774,13 €
<u>Exercices antérieurs</u>			
Budget ordinaire	1.186.791,00 €	1.010.684,22 €	176.106,78 €
<u>Résultat du budget ordinaire 2013</u>	48.375.786,55 €	48.155.905,64 €	219.880,91 €

Puis le Conseil, par 18 voix pour et 8 abstentions (Mme F.BURNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M.LAMBERT, M R.GAUDRON, M H.MANIGART, Mme CHARLIER-GUILLAUME, M A.LARMOYER, M L.TURBANG) approuve le budget extraordinaire de 2013 aux chiffres ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	BONI
<u>Résultat du budget extraordinaire 2013</u>	20.338.846,34€	19.285.938.75 €	1.052.907,59 €

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-deux heures dix minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS